

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE TROUVILLE SUR MER**

FG/DD CA du 16 02 2024

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES

MARCHES PUBLICS

Vu les dispositions de l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à donner délégation de pouvoirs à son Président ou à son Vice-Président,

Vu les dispositions de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des familles,

Vu la délégation accordée par le Conseil d'Administration à la Présidente par délibération du 29 juillet 2020 pour prendre toute décision concernant la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Madame la Présidente informe le Conseil d'Administration sur les marchés signés dans le cadre de la délibération visée ci-dessus :

Sur le budget Principal :

- ✓ Contrat de maintenance de la robinetterie de la Villa avec **la société Proxiserve** pour une durée d'un an à compter du 01 01 2024. Montant du marché annuel TTC : **284.90€.**

Sur le budget annexe :

- ✓ Contrat de maintenance des robinetteries de la Résidence Autonomie la Roseraie avec **la société Proxiserve** pour une durée d'un an à compter du 01 01 2024. Montant du marché annuel TTC : **2 523.40€.**
- ✓ Contrat de prestation de Gym douce au sein de la résidence autonomie la Roseraie avec **l'association SIEL BLEU** prenant effet le 30/01/2024 jusqu'au 31 12 2024. Montant du marché annuel TTC en 2024 : **4 368 €.**